

C2130-Direction de l'aménagement et développement économique-Déplacements

DELIBERATION N° D.2020.07.45 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020

Organisation des transports de bus sur le territoire intercommunal.

Convention particulière pour le financement des lignes de bus 230-410-415 (SQYBUS) et 39-262-263 (SAVAC) conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles

Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avenant n°1 relatif au prolongement des courses de la ligne 415 au terminus 'Méliès Croix Bonnet 'du quartier de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy.

Date de la convocation : 1 juillet 2020 Date d'affichage : 9 juillet 2020 Nombre de conseillers en exercice : 76 Secrétaire de séance : Charles RODWELL Rapporteur : Mme Marie-Hélène AUBERT

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, M. Erik LINQUIER, Mme Valérie PECRESSE.

Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-2°;

Vu le Code des transports ;

Vu la délibération n° 2009/1063 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 9 décembre 2009 :

Vu la délibération n° 2010/10140 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010 :

Vu la délibération n° 2010-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 relative à la convention partenariale entre le STIF, la communauté d'agglomération, la ville du Chesnay et le groupement momentané d'entreprises (GME) regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la délibération n° 2017.03.08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 mars 2017 relative à la convention particulière conclue entre la communauté d'agglomération et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le financement des lignes de bus 263 (39-262-263) et 415 (230-410-415) ;

Vu le projet d'avenant à la convention particulière pour les lignes de bus 263 (39-262-263) et 415 (230-410-415) entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget principal de Versailles Grand Parc et l'affectation des crédits : en dépenses au chapitre 65 « autres charges de gestion », nature 657358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements de collectivité », fonction 815 « transports » et en recettes au chapitre 74 « dotations et participations », nature 74758 « participations autres groupements », fonction 815 « transports ».

La ligne de bus 415 du réseau Sqybus dessert la commune de Bois d'Arcy, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec un système de desserte partielle du terminus « Méliès Croix Bonnet ». En effet la ligne 415 dessert cet arrêt uniquement en heure de pointe ou à certains horaires adaptés aux entrées et sorties des salariés de zone d'activité.

Afin d'accompagner le développement du quartier de la Croix Bonnet et de répondre aux demandes croissantes des habitants et entreprises, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre de la compétence organisation des mobilités sur le territoire de Versailles Grand Parc, le prolongement de toutes les courses de la ligne 415 au terminus Croix Bonnet.

La date de mise en service du projet est programmée au 31 août 2020.

Le coût annuel de ce projet est estimé à 168 000 € (en euros 2008), recettes voyageurs et charges d'investissement déduites.

La prise en charge financière du projet proposée est définie comme suit :

- une prise en charge à hauteur de 50 % par lle-de-France Mobilités,
- les 50 % restant par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, soit un montant de 84 000 € annuel (euros 2008) chacune.

Ainsi, la contribution financière forfaitaire versée à la communauté d'agglomération de Saint-Quentinen-Yvelines (CASQY) passe de 141 761,89 € HT (2008) à 225 761,89 € HT (2008) au titre de la ligne 415 du réseau Sqybus en année pleine.

C'est l'objet de l'avenant n°1 à la convention initiale particulière entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le financement des lignes de bus 263 (39-262-263) et 415 (230-410-415).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention particulière entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) pour le financement des lignes 263 (39-262-263) et 415 (230-410-415) pour une période allant du 31 août 2020 au 31 décembre 2020 et concernant notamment la commune membre de Bois d'Arcy :

Versailles Grand Parc versera une contribution financière forfaitaire d'un montant de 225 761,89 € (2008) à la CASQY au titre de la ligne 415 du réseau Sqybus ;

2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant* et les actes afférents.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.